

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/I-05

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2008, tel qu'il a été approuvé par le comité de gestion, faisant apparaître un excédent de **814 398,61 €**.

Cet excédent global se décompose ainsi qu'il suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	113 488,33 €
Dépenses	32 857,70 €
Excédent d'investissement	80 630,63 €

FONCTIONNEMENT

Recettes	3 123 664,14 €
Dépenses	2 389 896,16 €
Excédent de fonctionnement	733 767,98 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2008 du Laboratoire Vétérinaire Départemental, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent d'investissement de 80 630,63 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
- l'excédent de fonctionnement de 733 767,98 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2008 du Laboratoire Vétérinaire départemental, lequel fait apparaître un excédent de 814 398,61 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;
- Affecte les résultats comme suit :
 - l'excédent d'investissement de 80 630,63 € sera repris au compte 001 de la section d'investissement ;
 - l'excédent de fonctionnement de 733 767,98 € sera imputé au compte 002 de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,